

Comité de programmation

LEADER, DES PROJETS

pour une transition territoriale durable
en Provence Verte Sainte-Baume

Compte-rendu

11 juillet 2016

Ordre du jour

- Validation du compte-rendu du précédent comité de programmation
- Examen des projets pour avis d'opportunité
- Examen des projets pour sélection et programmation
- Point sur l'avancement opérationnel et financier
- Date de la prochaine réunion du comité de programmation



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



L'Europe investit dans les zones rurales

Ouverture de la réunion

Bernard VAILLOT ouvre la séance en remerciant **Michel GROS**, Maire de La Roquebrussanne, pour son accueil. Il remercie également l'ensemble des membres du comité de programmation qui se sont mobilisés pour cette journée de travail sur les premiers projets réceptionnés pour avis d'opportunités suite au lancement de notre programme début juin. Il remercie également Yannick MAHÉ, représentant du **Conseil Régional** Provence-Alpes-Côte d'Azur pour sa présence.

Il excuse Monsieur le Président de **Région**, Monsieur le directeur régional de l'**ASP**, ainsi que Monsieur le Président du Conseil Départemental du **Var** et Madame la Présidente du Conseil Départemental des **Bouches-du-Rhône**. Il excuse aussi plusieurs membres du comité de programmation retenus par d'autres obligations, et notamment François FIL, Marc RICHARD, Pascal MAYOL, Albert LECOURBE.

Il rappelle à l'ensemble des membres présents que le Groupe d'Action Locale LEADER Provence Verte Sainte-Baume **fait partie des premiers territoires à avoir conventionné** pour la mise en œuvre du programme LEADER. Il rappelle également que nous sommes le premier territoire à réunir son comité de programmation pour émettre des avis d'opportunité sur les projets.

Il invite le collectif à garder à l'esprit qu'il s'agit d'un **premier exercice** au format particulier compte-tenu du volume de projets accumulé lors de la phase préparatoire au lancement du programme. Un premier exercice pour « essayer les plâtres » et essayer de mettre en place l'instance.

Un moment pas forcément facile, mais un moment important pour les porteurs de projet car il s'agit de **fonds européens** à mettre à profit sur le territoire. De **nombreux documents** ont été envoyés en amont, avec des dossiers parfois très complets, et difficiles à approprier dans un délai court. Les **présentations des porteurs de projet** vont venir compléter cette première information transmise au travers des documents préparatoires à la réunion.

Il rappelle que les documents adressés au GAL LEADER PROVENCE VERTE SAINTE-BAUME sont destinés aux acteurs du GAL et ne doivent par conséquent pas être diffusés à d'autres acteurs extérieurs dans le respect de la **confidentialité** des éléments qui y figurent pour les porteurs de projets.

Il rappelle par ailleurs qu'à ce stade, les pré-projets élaborés par les porteurs de projets présentent des **budgets prévisionnels** relatant le coût total des investissements envisagés. Le montant de l'aide LEADER dépendra des **règles d'encadrement des aides d'État** s'appliquant à certains projets d'une part, et des possibilités de **co-financement** disponibles d'autre part. Il ne sera donc connu qu'à l'issue de l'instruction d'un éventuel dossier officiel de demande d'aide. A ce stade, il s'agit donc de **se prononcer sur le fond** des opérations en gardant à l'esprit que si l'aide LEADER pourrait aller jusqu'à 54 % du coût total présenté, ce sera loin d'être systématique et les **montants attribués** pourraient fréquemment s'avérer très **inférieurs**. Il est important dans ces conditions de considérer la capacité du porteur de projet à mener son projet malgré une aide inférieure à sa sollicitation.

Claudine FURNION remercie également les membres du comité de programmation pour leur **mobilisation**. Elle les remercie pour leur compréhension quant à l'abondance des informations transmises en amont du comité de programmation dans une phase de démarrage où l'équipe technique doit aussi s'ajuster avec les besoins de l'instance.

Elle rappelle que **13 projets** vont être présentés au fil de la journée qui s'annonce donc longue et studieuse. Elle présente la **méthode de fonctionnement** proposée afin que les échanges se déroulent au mieux qui, pour chaque projet, va se décliner en deux temps et succèdera quatre étapes :

- un premier temps sera consacré à la **rencontre entre le porteur de projet et l'instance**. Ce premier temps sera préparé par l'identification des **questions** à adresser au porteur de projet. Puis ce dernier sera invité à **présenter** son opération. Enfin un **temps d'échange** lui permettra d'apporter des éléments de réponse aux questions posées.

- un second temps, indépendant du premier, sera consacré **au débat et à la décision** sur le projet. Ce temps sera volontairement dissocié du temps d'échange avec le porteur de projet afin de permettre que les débats et décisions portent sur plusieurs projets dans une logique d'**homogénéité de traitement** et de **recul dans la décision**.

La journée s'organise ainsi en deux moments :

- la **matinée** est consacrée aux **projets non-agricoles**. Elle donnera lieu à la présentation de **5 opérations** portées par 5 porteurs de projets différents. Un temps de décision sur ces 5 premiers projets aura lieu à la mi-journée.

- l'**après-midi** sera consacrée aux **projets en lien avec l'agriculture**. Elle donnera lieu à la présentation de **8 opérations** portées par 6 porteurs de projets différents. Un temps de décision sur ces 8 derniers projets aura lieu en fin de journée.

La pause méridienne sera agrémentée par un buffet préparé par l'entreprise locale LAFITAU.

1. Validation du compte-rendu du précédent comité de programmation

Les **relevés de décision** des rendez-vous préparatoires au lancement du programme réunissant les membres du comité de programmation du GAL LEADER Provence Verte Sainte-Baume ne soulèvent aucune remarque particulière et sont **validés à l'unanimité**.

2. Projets présentés

2.1. Pour avis d'opportunité

L'**ordre de passage des porteurs** de projet a été défini selon trois principes :

- Une distinction entre projets non-agricoles et projets en lien avec l'agriculture
- Un regroupement des projets relevant des mêmes **fiches-actions**
- Un regroupement des projets présentant une très forte **proximité** entre eux (projets agricoles autour du Lycée Privé Provence Verte notamment)

Intitulé du projet	Fiche-action n°	Maître d'ouvrage	Montant de l'aide FEADER maximale (€)
Réalisation d'une signalétique d'information sur le massif de la Sainte-Baume et d'une carte de découverte du site	2.1	ONF	37 878,85
Une place pour tous , projet citoyen et participatif dans le centre ancien de Saint-Maximin la Sainte-Baume	2.2	Ville de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	67 890,60
Le cheveu : nouvelle ressource territoriale	3.0	Coiffeurs Justes	7 813,26
Une monnaie locale en Provence Verte : phase préalable à la mise en œuvre	3.0	Ecoscience Provence	39 744,54
Acquisition d'équipements ULM pendulaires et paramoteurs pour le développement d'une nouvelle activité de loisir aérien écoresponsable	1.2	Var ULM	35 378,01
PAUSE MÉRIDienne			

Intitulé du projet	Fiche-action n°	Maître d'ouvrage	Montant de l'aide FEADER maximale (€)
Favoriser le renouvellement des générations en cave coopérative	1.1	Chambres d'Agriculture 83 et 13, Fédération des caves coopératives	27 816,79
Fédérer les entreprises et animer le réseau du cluster par un cycle d'actions communes	1.1	Cluster Provence Rosé	28 350,54
Recherche et innovation : optimiser et piloter le rendement des vignes en Provence, conservation du rosé et réduction du SO₂	1.1	Cluster Provence Rosé	55 342,00
Investissement matériel pour la création et l'animation d'un espace-test en Provence Verte	1.1/1.2	Lycée Privé Provence Verte	57 309,34
Mise en place d'un atelier partagé , multiplication de jeunes plants en maraichage bio	1.2	Lycée Privé Provence Verte	6 494,25
Lancement de lieux-test agricoles en lien avec la restauration collective à Saint-Maximin	1.1	ADEAR du Var	9595,80
Animation de filières bio et locales en Provence Verte et Sainte-Baume : restauration hors domicile et filière volaille	1.1	AgribioVar	20 079,36
Les assises de l'agriculture en Provence Verte - jeudi 1 ^{er} décembre 2016 au lycée agricole Provence Verte à Saint-Maximin	1.1	Communauté de Communes Sainte-Baume Mont-Aurélien	5 950,33

Les **pré-projets** transmis par les porteurs de projets ont été transmis aux membres du comité de programmation avec le dossier de séance qui leur a été adressé le vendredi **27 juin** 2016. Les annexes détaillées ont été rendues disponibles sur demande adressée à l'équipe technique du GAL. Une **synthèse** ne retenant pour chaque pré-projet que la page de « **description** de l'opération » et la page de « **budget** prévisionnel » a été adressée à leur demande aux membres du comité de programmation le mercredi **6 juillet** 2016. Cette synthèse a fait l'objet d'un tirage papier pour chaque membre du comité de programmation afin qu'il puisse servir d'aide-mémoire au cours de la journée.

Les **pré-projets complets** ont également été mis à disposition (format papier) des membres du comité de programmation à l'occasion de la séance.

MATIN

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
COLLÈGE PUBLIC			
Bernard VAILLOT	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Jean-Pierre VÉRAN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	-
Jean-Michel CONSTANS	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Bernard SAULNIER	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	-
Franck PERO	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Christophe PALUSSIÈRE	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	-
Philippe DROUHOT	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	Excusé
Jean-Pierre MORIN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	-
Annie CHARRIER	Élue locale - Pays de la Provence Verte	Titulaire	Excusée
Bernard De BOISGELIN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	-
Michel GROS	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Ariane BOSSEZ	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	-
Claude FABRE	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	Excusé
Christian OLLIVIER	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	-
Monique MATHIEU	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Blandine MONIER	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	-
Jacques PAUL	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Alain DARMUZEY	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	Excusé
Benoit MARI	Représentant consulaire - CCI du Var	Titulaire	OUI
Michel GILLY	Élu consulaire - CCI du Var	Suppléant	-
Jean-Marcel GIOFFREDO	Élu consulaire - CMA du Var	Titulaire	Excusé
Martine SILVY	Élue consulaire - CMA des Bouches-du-Rhône	Suppléant	-
Yves JULLIEN	Élu consulaire - Chambre d'Agriculture du Var	Titulaire	OUI
Bernard BAUDIN	Élu consulaire - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône	Suppléant	-

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
COLLÈGE PRIVÉ			
Nadine POUILLARD	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
A. SEIDNER-LECAT	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléant	-
Bernard FONTAINE	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Catherine DELZERS	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléant	-
Marc BASACCO	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Alain GOLÉA	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	Excusé
Jean-Marc THÉNOUX	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
Juan VILAR	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	Excusé
Christian BRAYER	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Titulaire	OUI
Vincent ARCUSA	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Suppléant	-
Jean-François MARGIER	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Titulaire	OUI
André BRÉMOND	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Suppléant	-
Sophie COSSETTINI-BUREL	Actrice-ressource - TOURISME	Titulaire	OUI
Nathalie ROUBAUD	Actrice-ressource - TOURISME	Suppléant	-
Thierry BLONDEAU	Acteur-ressource - TOURISME	Titulaire	OUI
Jean MAROTTA	Acteur-ressource - TOURISME	Suppléant	OUI
Philippe BREGLIANO	Acteur-ressource - FORÊT	Titulaire	OUI
Albert LECOURBE	Acteur-ressource - FORÊT	Suppléant	Excusé
Frédéric-Georges ROUX	Acteur-ressource - FORÊT	Titulaire	Excusé
Hervé RACINE	Acteur-ressource - FORÊT	Suppléant	OUI
'Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU	Actrice-ressource - PATRIMOINE	Titulaire	OUI
Marc RICHARD	Acteur-ressource - PATRIMOINE	Suppléant	Excusé
François FIL	Acteur-ressource - LIEN SOCIAL	Titulaire	Excusé
Hugues FRACHE	Acteur-ressource - LIEN SOCIAL	Suppléant	Excusé
Pascal MAYOL	Acteur-ressource - DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Titulaire	Excusé
Nicole RULLAN	Actrice-ressource - DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Suppléant	-
OBSERVATEURS			
Yannick MAHÉ	Conseil Régional PACA – Direction des territoires	Observateur	OUI
Alexandre NOËL	Projet de Parc Naturel Régional Sainte-Baume	Directeur	OUI
Emmanuelle LASSÉE	Pays de la Provence Verte	Co-directrice	Excusée
Claudine FURNION	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Animatrice	OUI
Joris MATHÉ	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Gestionnaire	OUI
Laurent DAVID	Conseil de Développement de la Provence Verte	Observateur	OUI

Réalisation d'une signalétique d'information sur le massif de la Sainte-Baume et d'une carte de découverte du site

Maître d'ouvrage :	ONF
Fiche-action :	2.1 – Connaître et faire connaître les patrimoines qui font l'identité singulière du territoire
Questions adressées	Réponses apportées
Choix de l'essence de bois utilisée pour la fabrication de la signalétique : pourquoi ne pas utiliser du Pin d'Alep local ?	Il serait possible d'utiliser du Pin d'Alep à condition de pouvoir s'approvisionner sur cette essence, mais aussi de pouvoir assurer le traitement de ce bois sensible aux intempéries. Or, l'atelier de l'ONF pressenti pour la fabrication de la signalétique est certifié ISO 14001 et s'engage à limiter le traitement du bois. Par ailleurs, ce traitement ne pourrait être opéré que par une succursale située en Ardèche ce qui implique un transport du bois local pénalisant l' impact carbone de l'opération. Il est donc apparu préférable de privilégier l'utilisation de pin DOUGLAS d'origine régionale .
Coût de l'animation : comment expliquer un tel coût alors que l'animation est co-portée par le Projet de PNR Sainte-Baume ?	33 jours d'intervention de Cadre A ont été positionnés pour l'animation des groupes de travail en charge de l'élaboration des contenus. Ces coûts prévisionnels ont été calculés au plus juste à l'appui de l'expérience du porteur de projet sur la base des frais salariaux réellement supportés par le maître d'ouvrage .
Quels ont été les partenariats établis avec les acteurs locaux du patrimoine pour garantir la pertinence des contenus de découverte intégrés dans les supports ?	Ces partenariats existent déjà très largement dans le cadre du comité de pilotage « Forêt d'Exception » et seront donc valorisés dans la démarche d'élaboration des supports de découverte ici présentés.
Coût de la cartographie : le chiffrage est jugé surévalué, qu'est ce qui explique les coûts prévisionnels présentés ?	Une erreur s'est glissée dans le chiffrage sur ce poste : les montants affichés étant des montants TTC alors que l'ONF présentera le dossier en HT. Par ailleurs, il ne s'agit pas de la simple intégration d'une cartographie existante (type fond IGN scan 25), mais d'une reprise du fond IGN pour en faire ressortir uniquement certaines informations essentielles (toponymie exacte, reliefs,...). Enfin, une mise en concurrence sera réalisée sur ce poste comme sur les autres qui pourrait amener à privilégier un opérateur plus compétitif.
Pourquoi ne pas dématérialiser certains supports ?	L'ONF est très investie dans la dématérialisation par ailleurs dans le cadre de contrats de projet permettant l'intégration de contenus dématérialisés en forêt <i>via</i> des QR Codes , mais également au travers de son site internet et de la rubrique « en forêt de... ». Toutefois, les supports papiers et signalétiques demeurent des compléments essentiels pour les usagers. 8 000 exemplaires papiers sont ainsi prévus de la carte de découverte.
Les autorisations ont-elles été obtenues pour l'implantation de la signalétique ?	La signalétique sera implantée par l'ONF sur le domaine privé de l'État où elle est seule compétente pour le faire.
Le BRGM a-t-il été associé concernant les contenus liés au patrimoine géologique ?	Le BRGM est un partenaire important de l'ONF dans le cadre du travail sur le massif d'une manière générale. Les contenus géologiques pourront ainsi être valorisés y compris dans le cadre de ces supports de découverte.
Quel est le périmètre retenu pour la découverte du massif forestier de la Sainte-Baume dans ce projet ?	Il s'agit des 2000 ha du massif forestier domanial géré par l'ONF .
Comment garantir la pérennité d'un tel projet dans un contexte en évolution rapide sur la Sainte-Baume avec la labellisation prochaine du projet de PNR ?	Le projet va démarrer en parallèle de l'émergence du nouveau PNR Sainte-Baume qui préside déjà le comité de pilotage « Forêt d'Exception » dont émane le présent projet.

Éléments portés au débat :

- La question est posée de la **pertinence** de **financer les frais salariaux de structures implantées** comme l'ONF. Est-ce la vocation de LEADER de financer les frais de fonctionnement de ce type de structure ?
- La question du **périmètre** retenu est également interrogée, une **approche plus globale** à l'échelle de l'ensemble du PNR (au-delà du cœur domanial du massif forestier) apparaîtrait plus pertinente.
- Le projet intervient en parallèle de l'émergence du PNR de la Sainte-Baume, il semble ainsi important de bien garantir la **cohérence du projet avec la démarche Parc**.
- Enfin les coûts présentés concernant les prestations externes mériteraient d'être affinés afin de **ramener le coût total du projet à un niveau plus raisonnable**.

Double quorum	Étaient présents au moment de la séance en matinée, sur la foi de la liste d'émargement : <ul style="list-style-type: none">- COLLÈGE PUBLIC : 8 titulaires- COLLÈGE PRIVÉ : 10 titulaires + 1 suppléant votant + 1 suppléant non-votant <p style="text-align: center;">Respect du double quorum</p>
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun risque de conflit d'intérêt n'a été décelé ni déclaré
Nombre de présents ayant voix délibérante	19
Nombre de votes défavorables	1
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	18

Avis d'opportunité

Il a ainsi émis un **AVIS D'OPPORTUNITÉ FAVORABLE** avec les recommandations suivantes :

- que les **livrables** soient **cohérents** en termes de **forme** et de **contenu** avec les démarches d'information du public existantes ou en projet sur le Massif de la Sainte-Baume (notamment dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume),
- qu'un effort soit fait pour **réduire le coût** du projet, notamment par le **choix des prestataires externes** les plus compétitifs.

Une place pour tous,

projet citoyen et participatif dans le centre ancien de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Maître d'ouvrage :	Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
Fiche-action :	2.2 – Renforcer le lien-social par de nouvelles solidarités
Questions adressées	Réponses apportées
Pourquoi ne déployer ce projet qu'à l'échelle communale ? Pourquoi ne le cibler que sur un quartier ?	Ce projet vise à faire face aux problématiques sociales spécifiques d'un quartier particulièrement défavorisé dans le centre ancien de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Il est donc ciblé géographiquement. Néanmoins, il demeure ouvert à des participants issus de l'ensemble du territoire intercommunal voire au-delà. En effet, les ateliers mis en œuvre pourront impliquer des participants issus de communes voisines comme ce fût le cas sur Brignoles lors d'une expérience antérieure. La communication en direction de ces communes sera assurée par le déploiement de la petite caravane de l'Art.
Quelle dimension participative pour le projet : co-construction avec, ou médiation vers, les habitants	Ce projet prévoit une implication progressive des habitants dans sa mise en œuvre. Il va s'agir au départ de mobiliser les habitants afin qu'ils s'approprient cette initiative avant de leur donner progressivement de plus en plus de place dans sa mise en œuvre. Le centre-social local constituera ainsi un point d'ancrage fort au démarrage pour assurer cette appropriation. Par ailleurs, ce projet s'entend ouvert à toutes générations, et pas seulement en direction des jeunes comme on pourrait l'imaginer.
Pourquoi le maître d'ouvrage est-il la commune ?	La commune agit de manière très volontariste sur son centre ancien au travers notamment d'un Programme d'Intérêt Général sur l'Habitat. Elle souhaite pouvoir associer à son travail sur le cadre de vie un travail avec les habitants eux-mêmes. L'initiative de l'association Léopard Bleu vient ainsi en écho à l'action de la ville qui s'est positionnée comme maître d'ouvrage afin de garantir la solidité du portage d'une part et la cohérence de l'action d'autre part.
Quels indicateurs permettront d'apprécier l'ampleur du partenariat entre la ville et l'association ?	
La durée du projet engendre un coût important : pourquoi une telle durée ?	La raison de la durée du projet provient de son articulation avec les opérations portant sur le cadre de vie (voire questions suivantes).
Ce projet s'inspire d'une expérience menée sur Brignoles, quel retour d'expérience a-t-il été tiré de ce travail sur une commune voisine ?	L'association Léopard bleu a déjà fait ses preuves en matière d'animation artistique auprès des habitants pour une réappropriation de leur cadre de vie (opération sur le quartier HLM Route de Nice à Brignoles) dans le cadre de la politique de la ville.
Pourquoi positionner un appui de LEADER sur ce projet alors que le financement d'initiatives similaires est pris en charge par les collectivités elles-mêmes dans d'autres territoires ?	[Question relevant du débat du comité de programmation]
Quelle articulation est-elle prévue dans le phasage du projet vis-à-vis des opérations de réhabilitation urbaine prévues en parallèle sur le bâti du centre ancien et les activités ?	Deux autres démarches seront menées en parallèle du présent projet : un travail sur l'habitat dont l'horizon 3 ans explique le choix de déployer également l'animation envers les habitants sur plusieurs années, mais aussi un travail concernant les métiers d'arts en vue de la réimplantation d'artisans d'arts en cœur de ville à Saint-Maximin dont l'animation artistique proposée dans le présent projet constitue une préfiguration.
Une association de quartier est-elle impliquée dans le projet ?	L'association de quartier n'existe plus dans le centre ancien mais pourrait être réactivée à l'occasion de ce projet.
Quelle articulation prévue entre ce projet et l'émergence du nouveau CIAP de la Provence Verte prévu dans l'Hôtel Dieu ?	L'opération se déroulerait à proximité immédiate du futur CIAP et pourrait ainsi contribuer à revitaliser ce quartier en vue de l'arrivée de ce nouvel équipement.

Éléments portés au débat :

Pourquoi positionner un **appui de LEADER** sur ce projet alors que le financement d'initiatives similaires est pris en charge par les collectivités elles-mêmes dans d'autres territoires ? Une opération similaire est envisagée à l'échelle de la communauté de communes du comté de Provence (déploiement de la petite caravane de l'art dans les villages) mais dans un contexte et avec des objectifs assez différents (avec un angle d'attaque plus culturel que social).

Pourquoi ne s'appuyer que sur la foi de l'association qui est à l'initiative alors que l'on ne dispose visiblement pas d'un retour d'expérience précis d'une opération similaire ? Il est rappelé qu'une expérience a été menée sur **Brignoles** dans le cadre de la politique de la ville avec des **résultats reconnus**. Le **Conseil Régional** témoigne du **sérieux de cette association** connue et accompagnée par la Région.

La durée du projet engendre un coût important. Il semble toutefois que cette **durée** soit **cohérente** avec l'action menée sur le centre ancien, et qu'elle témoigne d'un **travail de fond**.

Double quorum	Étaient présents au moment de la séance en matinée, sur la foi de la liste d'émargement : - COLLÈGE PUBLIC : 8 titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 10 titulaires + 1 suppléant votant + 1 suppléant non-votant Respect du double quorum
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun risque de conflit d'intérêt n'a été décelé ni déclaré
Nombre de présents ayant voix délibérante	19
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	2
Nombre de votes favorables	17

Avis d'opportunité

AVIS D'OPPORTUNITÉ FAVORABLE avec les recommandations suivantes :

- Qu'un effort de **suivi-évaluation** soit réalisé afin de pouvoir rendre compte des résultats de la démarche au cours et à l'issue de sa mise en œuvre.
- Qu'un effort soit réalisé afin d'assurer un **rayonnement intercommunal** voire territorial du projet.

Le cheveu : nouvelle ressource territoriale

Maître d'ouvrage :	Association Coiffeurs Justes
Fiche-action :	3.0 – Accompagner les projets expérimentaux de développement durable
Questions adressées	Réponses apportées
Que signifie l'intitulé de l'association coiffeurs « justes » ?	Le mot juste renvoi à la fois à la dimension écologique et à la dimension équitable. Ce projet s'inscrit dans une logique de développement durable pour implémenter ces valeurs dans le cadre d'une activité économique : la coiffure.
Existe-t-il une structure en capacité de mener ce type d'étude en local ?	Le porteur de projet a sollicité plusieurs associations et entreprises positionnées sur la réalisation d'études en lien avec l'économie circulaire, le recyclage. Une seule association a proposé une offre. Il s'agit de l'association locale « Ecoscience Provence » ; association à caractère scientifique reconnue d'intérêt environnemental déjà expérimentée dans des études de ce type en local.
Quelle est la spécificité territoriale du projet ? Pourquoi souhaiter le mettre en place ici ?	Le porteur de projet est originaire du territoire où il exerce encore en qualité de professionnel. Il envisage par ailleurs l'échelle territoriale comme une échelle adaptée à l'expérimentation d'une nouvelle filière de ce type, notamment afin de pouvoir prendre appui sur des opérateurs de proximité (communes, syndicats spécialisés dans les déchets...)
Quelles sont les perspectives opérationnelles à l'issue de l'étude ?	Les perspectives opérationnelles sont nombreuses, tant en direction de l'agriculture (répulsif contre les sangliers, support de culture incorporé au terreau), que du bâtiment (isolation, renforcement de bétons), ou encore de la dépollution des milieux aquatiques... . Un des objets de l'étude réside précisément dans l'identification des pistes de valorisation les plus pertinentes.
Le porteur de projet dispose-t-il des moyens financiers lui permettant d'effectuer l'avance de fonds ?	Le porteur de projet dispose d'une certaine notoriété dans le monde de la coiffure qui lui a permis de s'attacher les soutiens de grandes marques prêtes à contribuer au financement de l'opération.
A-t-on une idée des volumes de matière disponibles pour l'émergence d'une filière « cheveux » ?	La question des volumes doit s'envisager de façon dynamique car, même si les volumes potentiels ne sont pas nécessairement très importants en local, tout dépend de l'usage que l'on en vise. Dans certains cas, par exemple pour la dépollution de milieux aquatiques, le cheveu pourra être re-nettoyé et réutilisé de nombreuses fois.
A-t-on des pistes quant à la structuration d'une filière permettant d'assurer la collecte en amont et le stockage, la valorisation, en aval, des cheveux ?	Il s'agit de l'un des principaux enjeux de l'étude. On pourrait imaginer par exemple l'installation de bacs de collecte au niveau des communes et l'organisation d'une tournée de collecte régulière. Les acteurs impliqués dans le stockage et la valorisation dépendront des usages privilégiés.

Éléments portés au débat :

Une étude qualifiée d'**originale** et **innovante**.

Le besoin de bien mettre en perspective les **usages opérationnels** à l'issue de l'étude. Il s'agit bien d'identifier un modèle économique viable qui permettrait la revalorisation des cheveux pour les faire évoluer de leur statut actuel de déchet à un nouveau statut de ressource.

Le porteur de projet et ses partenaires de l'association sont des **bénévoles** qui s'engagent dans cette initiative pour le territoire, ils ont besoin de notre soutien.

Le projet poursuit des **objectifs environnementaux** tant en termes de prévention des déchets qu'en termes d'impact environnemental des activités de coiffure au-delà (économies d'eau,...).

Double quorum	Étaient présents au moment de la séance en matinée, sur la foi de la liste d'émargement : - COLLÈGE PUBLIC : 8 titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 10 titulaires + 1 suppléant votant + 1 suppléant non-votant Respect du double quorum
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun risque de conflit d'intérêt n'a été décelé ni déclaré
Nombre de présents ayant voix délibérante	19
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	19
Avis d'opportunité	
AVIS D'OPPORTUNITÉ FAVORABLE	

Une monnaie locale en Provence Verte : phase préalable à la mise en œuvre

Maître d'ouvrage :	Association Ecoscience Provence
Fiche-action :	3.0 – Accompagner les projets expérimentaux de développement durable
Questions adressées	Réponses apportées
Le projet est-il véritablement innovant ?	Il existe déjà une trentaine de monnaies locales en fonctionnement en France mais celle-ci serait la première sur le territoire, et la première à associer une dimension « environnementale » forte au réseau des partenaires économiques auquel elle serait réservée.
Comment expliquer le coût élevé avancé pour ce projet ?	L'essentiel des dépenses portent sur des frais d'ingénierie réalisés en interne par la structure (frais salariaux). Ils ont donc été estimés et chiffrés au coût réellement supporté par la structure en fonction du niveau de rémunération des agents positionnés, lui-même régi par la convention collective de l'animation dont relève la structure.
Avec quels fonds seront émis les nouveaux billets ?	Un fonds de garantie est constitué en miroir de l'émission de la nouvelle monnaie locale. Il est hébergé par une banque partenaire. Les intérêts générés pourront éventuellement financer de nouveaux projets locaux.
Le périmètre proposé permettra-t-il d'atteindre une masse critique suffisante sur le segment d'activité proposé ?	Il s'agit de l'un des objets de cette phase préparatoire à la mise en place d'une monnaie locale en Provence Verte et Sainte-Baume. Cet ensemble constitue toutefois un bassin de vie cohérent d'une certaine ampleur qui, bien qu'hétérogène, peut laisser envisager l'atteinte d'un niveau d'activité suffisant sur le segment des activités locales et responsables. Le réseau commerce engagé constitue de ce point de vue un acquis considérable.
Emettre une nouvelle monnaie papier , fut-ce-t-elle locale, n'est-il pas dépassé à l'heure des nouvelles technologies de paiement sans contact ?	Une monnaie locale n'est pas nécessairement une monnaie papier, mais la monnaie papier présente l'avantage de pouvoir utiliser le support « billet » comme marqueur « identitaire » de la démarche en intégrant un nom, des éléments graphiques, symboliques du territoire qui ancrent la monnaie dans le local.
Une telle monnaie n'est-elle pas susceptible d'encourager des activités non-déclarées ?	Non. Une monnaie locale est un intermédiaire d'échange qui est neutre du point de vue de la nature des activités ou encore de leur fiscalisation (TVA).
A-t-on une idée de l' acceptabilité de ce type de monnaie par la population locale ?	Il s'agit de l'un des objets de la phase préparatoire à la mise en œuvre de la monnaie locale. Il s'agit à la fois d'apprécier l'acceptabilité par le public, mais aussi et surtout d'expliquer de quoi il s'agit et comment cela fonctionne.
Quels dispositifs de contrôles sont-ils prévus pour garantir cette nouvelle monnaie papier ?	Une banque partenaire sera associée au processus. Des retours d'expérience d'autres monnaies locales ont par ailleurs permis d'identifier des pistes de bonnes pratiques à ce sujet. Un travail complémentaire d'exploration sur cette question est prévu dans le cadre de l'étude.

Éléments portés au débat :

Ce projet est porté par une association du territoire qui œuvre depuis plus de dix ans avec l'appui du **SIVED** à la prévention des déchets et à la sensibilisation des professionnels et du grand public à des pratiques de consommation plus durables. Ce projet innovant vise à donner un second souffle à la démarche « **commerce engagé** » dans la continuité de laquelle elle s'inscrit.

Faisabilité d'un tel projet en Provence Verte et Sainte-Baume : une **double comptabilité** sera-t-elle nécessaire pour les professionnels ? Le problème du **périmètre** de déploiement du projet, et de la masse critique à atteindre pour déployer une monnaie locale crédible, est réel car si le projet doit s'ouvrir à d'autres activités économiques afin d'ouvrir le spectre du marché auquel il s'adresse, il pourrait perdre son âme ce qui serait dommageable à la démarche dont le caractère environnemental est en effet innovant.

Pourquoi le projet ne retient-il pas l'idée d'une **action-test** permettant de démontrer concrètement les effets d'une monnaie locale ? Une action de mise en situation a déjà été proposée dans le cadre d'un événementiel organisé par l'association. La phase de préfiguration a vocation à donner à voir le fonctionnement d'une future monnaie locale. Il semblerait que des expériences existent à proximité qui ne sont pas ressorties de la présentation du porteur de projet, sont-ils en lien avec ces partenaires qui expérimentent des **démarches similaires sur des territoires voisins** ?

L'accueil de la part des élus locaux est jugé incertain ce qui pourrait être dommageable à sa mise en œuvre. La démarche proposée répond toutefois à ce problème puisqu'elle propose à la fois un effort d'étude et un effort de sensibilisation. La question du **coût** est également pointée : cette phase de préfiguration est jugée lourde financièrement compte-tenu des résultats attendus.

Il semble que ce projet retourne le principe de la monnaie en en faisant, non plus un moyen, mais une fin. Il est au contraire rappelé que ce projet vise notamment à permettre une réappropriation de la monnaie en tant que moyen par les usagers en vue de redonner du sens à l'acte d'achat. La finalité se situe bien, dans la **continuité des actions de l'association Ecoscience Provence**, sur le terrain de la **sensibilisation à la consommation responsable**.

Est-il possible d'**ajourner notre décision** ? Il est répondu qu'en cas d'opposition des membres du comité de programmation au projet tel qu'il est ici présenté, un avis défavorable sera formulé, avec la possibilité pour le porteur de projet de déposer une nouvelle demande répondant mieux aux attentes du comité de programmation

Un **besoin d'informations complémentaires** permettant de mieux comprendre l'objet « monnaie locale », en particulier en prenant appui sur le retour d'expérience, l'exemple, d'un territoire comparable, est exprimé par plusieurs membres indécis du comité de programmation. S'il apparaît difficile d'exprimer un avis d'opportunité favorable compte-tenu des incertitudes sur le projet tel que présenté, en revanche, des informations complémentaires, assorti, éventuellement, d'un budget recalibré, pourrait permettre un réexamen du dossier.

Plusieurs membres réagissent en rappelant que l'objet du projet réside bien dans l'étude de **préfiguration** et un effort de **sensibilisation** sur le thème de la monnaie locale.

Face à l'ampleur du débat, il est proposé de passer au vote de l'avis d'opportunité du projet.

Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance en matinée, sur la foi de la liste d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 8 titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 10 titulaires + 1 suppléant votant + 1 suppléant non-votant <p style="text-align: center;">Respect du double quorum</p>
Prévention du risque de conflit d'intérêt	<p>Une seule membre présente : Nadine POUILLARD, Présidente du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte, déclare être en situation de risque de conflit d'intérêt vis-à-vis du projet compte-tenu de sa fonction de Présidente de l'Agence Territoriale de la Consommation Durable – association destinée à porter le projet de monnaie locale à terme.</p>
Nombre de présents ayant voix délibérante	19
Nombre de votes défavorables	11
Nombre d'abstentions	3 abstentions exprimées + 1 abstention de fait à cause d'un risque de conflit d'intérêt
Nombre de votes favorables	5
Avis d'opportunité	
<p>AVIS D'OPPORTUNITÉ DÉFAVORABLE assorti du souhait de pouvoir bénéficier de la présentation du retour d'expérience, du témoignage, d'acteurs ayant mené ce type de démarche dans un autre territoire, dans la perspective d'une nouvelle présentation du projet, le cas échéant re-calibré en termes de coûts.</p>	

Acquisition d'équipements ULM pendulaires et paramoteurs pour le développement d'une nouvelle activité de loisirs aériens écoresponsable

Maître d'ouvrage :	EURL Var ULM
Fiche-action :	1.2 – Investir dans les filières et micro-filières de territoire
Questions adressées	Réponses apportées
Quels peuvent être les impacts de cette activité sur la faune sauvage , en particulier l'aigle de Bonelli ?	Le massif de la Sainte-Baume accueille des couples reproducteurs d'aigles de Bonelli. Il s'agit d'une espèce fragile dont la zone de quiétude doit être respectée. Toutefois, une activité aérienne écoresponsable comme celle présentée dans le cadre de ce projet, semble compatible avec cet enjeu du fait précisément qu'elle intègre, d'une part, une précaution vis-à-vis de cet enjeu, et, d'autre part, une mission d'information des pratiquants sur cette question sensible. En effet, actuellement, des pratiques inadaptées ont été observées de la part de certains usagers des espaces aériens qui ne connaissent pas cette problématique faute d'avoir été formé et informé à son sujet. Ainsi, soutenir une activité aérienne éco-responsable comme celle présentée dans le cadre de ce projet permet de garantir l'existence d'une offre de loisirs aériens compatible avec l'enjeu environnemental, mais également de renforcer par la formation et l'information, la conscience des usagers sur le sujet avec à la clé une décroissance des pratiques inadaptées.
Quelles sont les niveaux de nuisance sonore et visuelle de cette activité ?	L'ULM fait l'objet d'une réglementation très stricte en matière de nuisances sonores puisque les machines doivent démontrer un volume en fonctionnement inférieur à 64db. Les machines électriques privilégiées dans le cadre du présent projet, grâce à des dispositifs spécifiques, présentent des volumes encore inférieurs à la réglementation (51db). La nuisance provient souvent du fait que le passage est trop bas en altitude ou que la durée du passage perçue par le riverain est longue. Des pratiques de vol adaptées permettent de limiter encore cet impact. En termes de nuisances visuelles, c'est la fréquence des passages qui joue principalement. La configuration la plus défavorable que l'on puisse envisager de ce point de vue serait celle d'une demi-journée consacrée à des baptêmes de l'air qui pourrait, au maximum, donner lieu à des rotations de l'ordre de 12 décollages par heure pendant 3 heures. Ce type de configuration demeure relativement rare.
Comment expliquer le coût des investissements présentés ?	Le matériel proposé n'est pas un matériel « luxueux », mais un matériel aux caractéristiques techniques spécifiques à motorisation électrique et dispositifs de réduction du bruit choisi pour sa correspondance aux besoins de l'activité de formation et de balade aérienne écoresponsable.
L'activité respecte-t-elle la réglementation s'appliquant aux espaces aériens ?	Le porteur de projet dispose des brevets spécialisés lui permettant d'évoluer dans l'espace aérien et de former de futurs pilotes d'ULM. Ce brevet garantit le respect des règles s'imposant à tous les aéronefs. En ce qui concerne les problématiques de couloirs aériens, des couloirs civils et militaires sont définis, qui sont accessibles à tous les appareils sous réserve de contrôle aérien. Le porteur de projet dispose ainsi de conventions avec les bases de contrôle aérien locales, ainsi que d'un équipement radio spécifique lui permettant de solliciter les autorisations d'évoluer dans les couloirs aériens sous le contrôle des autorités locales.
Quels seront les contenus diffusés en termes d' information touristique ?	Le porteur de projet déploie une offre de balade aérienne dont l'une des dimensions importantes réside dans la mise en avant du territoire. Il a ainsi pris contact avec l'Office de Tourisme de la Provence Verte et souhaite renforcer ce partenariat afin d'étayer sa capacité d'information touristique.
Avec quel matériel le professionnel travaille-t-il actuellement ?	Le porteur de projet a débuté son activité avec son matériel personnel. Ce matériel arrive toutefois en fin de potentiel ce qui implique de nouveaux investissements cohérents avec la création et le développement de la société VAR ULM nouvellement créée.
Quel est le régime fiscal de l'entreprise ?	L'entreprise Var ULM dispose d'un régime fiscal réel simplifié

<p>Cette activité peut-elle se déployer sur des terrains privés à l'occasion de manifestations événementielles ?</p>	<p>Cela pourrait être envisageable sous réserve de disposer d'une autorisation spécifique de « base temporaire » qu'il conviendra de solliciter auprès des services de la DGAC et de la Préfecture. Le site devra notamment respecter les contraintes de surface et de dégagement permettant le déploiement de l'activité en toute sécurité.</p>
<p>Quels sont les partenaires du porteur de projet sur le territoire ?</p>	<p>Les partenaires sont cités dans le dossier de demande, il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Office de tourisme de la Provence Verte Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte Société Envol de Provence Aéronature Air Création Comité Régional de la Fédération Française des Planeurs ULM SARL Electravia Var initiative Planète sport & loisirs Perfect Community
<p><u>Éléments portés au débat :</u></p> <p>Ce projet pose une question de fond : est-ce que l'on veut développer l'économie locale tous azimuts et accompagner toutes les entreprises qui se créent en Sainte-Baume, ou bien est ce que l'on souhaite préserver l'environnement de ce territoire ?</p> <p>Ce dossier est le seul dossier présenté par une entreprise parmi les 13 présentés. Le département du Var perd plus d'entreprises qu'il n'en crée, de même en termes d'emplois. Ce projet est cohérent avec la stratégie de LEADER qui cible son soutien aux activités économiques locales, et notamment aux activités touristiques distinctives qualitatives et durables.</p> <p>Plus on amène le public vers la nature, et mieux on contribue à sa préservation.</p> <p>Par ailleurs les pratiquants de loisirs aériens présentent un panier moyen plus élevé que la plupart des touristes et contribuent donc activement aux retombées sur le tissu économique local.</p> <p>C'est le seul projet véritablement créateur d'emploi direct parmi ceux présentés.</p> <p>C'est un projet innovant dans les choix technologiques du matériel utilisé.</p> <p>Ce projet propose un développement touristique intelligent et intéressant.</p> <p>Ce projet n'est pas compatible avec le PNR et pourrait créer un appel d'air pour d'autres activités de ce type. Au contraire, ce projet ne s'oppose en rien au projet de Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume.</p> <p>Soutenir ce projet, c'est aussi pouvoir marquer à travers lui la vigilance du territoire quant au respect de l'environnement et à la valorisation touristique du territoire. Il s'agit d'un projet intéressant en termes d'exemplarité à travers lequel il sera possible de diffuser de bonnes pratiques allant dans le sens de l'intérêt général. Il permettra en effet le développement d'une offre éco-responsable, respectueuse et valorisante vis à vis du territoire, qui constituera une alternative saine limitant le développement de pratiques spontanées qui posent déjà problème.</p> <p>A nous de nous saisir de cette initiative.</p>	

Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance en matinée, sur la foi de la liste d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 8 titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 10 titulaires + 1 suppléant votant + 1 suppléant non-votant <p style="text-align: center;">Respect du double quorum</p>
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun risque de conflit d'intérêt n'a été décelé ni déclaré
Nombre de présents ayant voix délibérante	19
Nombre de votes défavorables	2
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	17
Avis d'opportunité	

AVIS D'OPPORTUNITÉ FAVORABLE avec la recommandation suivante :

- qu'un effort soit réalisé en direction des **partenaires** agissant pour la **valorisation du territoire** et de son **patrimoine** (Office de tourisme de la Provence Verte, Projet de PNR de la Sainte-Baume, associations spécialisées dans la valorisation du patrimoine...) afin que cette nouvelle offre touristique contribue à la consolidation de la destination Provence Verte et Sainte-Baume auprès des clientèles.

APRÈS-MIDI

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
COLLÈGE PUBLIC			
Bernard VAILLOT	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Jean-Pierre VÉRAN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	-
Jean-Michel CONSTANS	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	Excusé
Bernard SAULNIER	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	-
Franck PERO	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Christophe PALUSSIÈRE	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	-
Philippe DROUHOT	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Jean-Pierre MORIN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	-
Annie CHARRIER	Élue locale - Pays de la Provence Verte	Titulaire	Excusée
Bernard De BOISGELIN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	-
Michel GROS	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Ariane BOSSEZ	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	-
Claude FABRE	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	Excusé
Christian OLLIVIER	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	-
Monique MATHIEU	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Blandine MONIER	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	-
Jacques PAUL	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Alain DARMUZEY	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	Excusé
Benoit MARI	représentant consulaire - CCI du Var	Titulaire	Excusé
Michel GILLY	Élu consulaire - CCI du Var	Suppléant	-
Jean-Marcel GIOFFREDO	Élu consulaire - CMA du Var	Titulaire	Excusé
Martine SILVY	Élue consulaire - CMA des Bouches-du-Rhône	Suppléant	-
Yves JULLIEN	Élu consulaire - Chambre d'Agriculture du Var	Titulaire	OUI
Bernard BAUDIN	Élu consulaire - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône	Suppléant	-

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
COLLÈGE PRIVÉ			
Nadine POUILLARD	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
A. SEIDNER-LECAT	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléant	-
Bernard FONTAINE	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Catherine DELZERS	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléant	-
Marc BASACCO	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Alain GOLÉA	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	Excusé
Jean-Marc THÉNOUX	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
Juan VILAR	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	Excusé
Christian BRAYER	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Titulaire	OUI
Vincent ARCUSA	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Suppléant	-
Jean-François MARGIER	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Titulaire	Excusé
André BRÉMOND	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Suppléant	-
Sophie COSSETTINI-BUREL	Actrice-ressource - TOURISME	Titulaire	Excusée
Nathalie ROUBAUD	Actrice-ressource - TOURISME	Suppléant	-
Thierry BLONDEAU	Acteur-ressource - TOURISME	Titulaire	Excusé
Jean MAROTTA	Acteur-ressource - TOURISME	Suppléant	OUI
Philippe BREGLIANO	Acteur-ressource - FORÊT	Titulaire	OUI
Albert LECOURBE	Acteur-ressource - FORÊT	Suppléant	Excusé
Frédéric-Georges ROUX	Acteur-ressource - FORÊT	Titulaire	Excusé
Hervé RACINE	Acteur-ressource - FORÊT	Suppléant	Excusé
'Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU	Actrice-ressource - PATRIMOINE	Titulaire	OUI
Marc RICHARD	Acteur-ressource - PATRIMOINE	Suppléant	Excusé
François FIL	Acteur-ressource - LIEN SOCIAL	Titulaire	Excusé
Hugues FRACHE	Acteur-ressource - LIEN SOCIAL	Suppléant	Excusé
Pascal MAYOL	Acteur-ressource - DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Titulaire	Excusé
Nicole RULLAN	Actrice-ressource - DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Suppléant	-
OBSERVATEURS			
Yannick MAHÉ	Conseil Régional PACA – Direction des territoires	Observateur	OUI
Alexandre NOËL	Projet de Parc Naturel Régional Sainte-Baume	Directeur	OUI
Emmanuelle LASSÉE	Pays de la Provence Verte	Co-directrice	Excusée
Claudine FURNION	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Animatrice	OUI
Joris MATHÉ	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Gestionnaire	OUI
Laurent DAVID	Conseil de Développement de la Provence Verte	Observateur	OUI

Favoriser le renouvellement des générations en cave coopérative

Maître d'ouvrage :	Projet collectif associant Chambre d'Agriculture du Var (Chef de file), Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, Fédération des caves coopératives du Var, Fédération des caves coopératives des Bouches-du-Rhône
Fiche-action :	1.1 – Structurer les filières et micro-filières de territoire
Questions adressées	Réponses apportées
En quoi ce projet est-il innovant ?	Le choix de mener ce projet collectivement entre chambres d'agriculture et fédération des caves coopératives constitue une nouveauté dans la méthode qui permet de mutualiser les efforts et de jouer sur la complémentarité entre les structures
Que se passerait-il si rien n'était fait pour le renouvellement des générations de viticulteurs coopérateurs ?	La tendance à l'érosion du nombre de coopérateurs et de leurs surfaces se poursuivrait voire s'accélérerait compte-tenu de l'âge avancé de la plupart des coopérateurs. En 30 ans, le nombre de caves coopératives en activité dans le VAR est passé de 37 à 17. Les caves coopératives ont perdu 80% de leurs adhérents et 20% de surfaces cultivées.
Quels chiffres-clés permettent d'apprécier la gravité de la situation ?	En complément des chiffres précédents, il convient de rappeler que la coopération viticole demeure un acteur important, notamment en termes de volumes produits avec une production annuelle supérieure au million d'hectolitres à l'échelle du département du Var. Malgré une érosion importante les enjeux demeurent donc forts pour la filière.
Est-ce le rôle de LEADER d'appuyer ce type de démarche ?	Les chambres d'agriculture déplorent d'avoir à solliciter des cofinancements pour pouvoir mener ce type d'action qui se justifient pleinement dans le contexte territorial de la Provence Verte Sainte-Baume fortement marqué par l'activité viticole.
Comment expliquer le coût du projet, notamment en termes de frais salariaux ?	La démarche envisagée prévoit un travail d'étude et d'animation très fin sur le terrain ce qui implique un temps d'intervention et des déplacements importants. Les frais en question ont été estimés au plus juste grâce à l'expérience acquise par les porteurs de projet de ce type de démarche et les coûts présentés sont les frais salariaux directement et réellement supportés par les structures maitres d'ouvrage.
Jusqu'où va la démarche d' animation auprès des professionnels ?	Le travail envisagé vise à atteindre individuellement certains viticulteurs coopérateurs pour lesquels un enjeu de transmission aura été identifié, ainsi qu'une sensibilisation spécifique de certaines collectivités fortement concernées par la problématique. L'étude implique par ailleurs des dimensions prospectives en matière de rendement prenant notamment en compte les plantations récentes qui n'entreront en production que dans plusieurs années.
Quelle est la vision du collectif quant au risque de grossissement des exploitations ?	On observe un grossissement des exploitations viticoles en lien avec l'incorporation par les structures existantes des surfaces libérées par les coopérateurs partant en retraite. Ce phénomène traduit un mouvement de modernisation de fond marqué par des investissements engendrant des gains de productivité mais nécessitant l'atteinte d'une certaine masse critique. Des solutions d'installation collectives existent pour permettre la reprise de « grosses » exploitations par plusieurs associés. Même si cela peut poser de nouvelles difficultés, il semble que la modernisation permette d'améliorer les rendements ce qui constitue un enjeu important pour les coopératives dont les surfaces s'érodent de manière structurelle.
Quel est précisément le périmètre retenu pour cette démarche ?	Cette opération a été définie spécifiquement pour répondre aux enjeux du territoire en Provence Verte et Sainte-Baume et porte donc sur les coopératives s'inscrivant dans le périmètre du GAL. La nouvelle méthode expérimentée sur ce territoire avec l'appui de LEADER pourrait être déclinée ensuite vers d'autres territoires si le retour d'expérience s'avère concluant.

Éléments portés au débat :

La question du **coût** est soulevée. Il est rappelé que le chiffrage des frais salariaux au réel prend appui sur les fiches de paie des chargés de mission complété d'un forfait de frais de structure estimé à 15% des frais salariaux présentés.

Il est important que les missions d'études donnent lieu à une **restitution des résultats auprès du comité de programmation**.

La question est soulevée de la pertinence de mobiliser les fonds LEADER pour financer des structures dont les actions d'étude ou d'animation constituent normalement des missions ordinaires. Est-ce que l'on finance le fonctionnement de ces structures ou bien un nouveau projet clair pour le développement du territoire ?

Le sujet est considéré comme important pour l'avenir du territoire dont la **viticulture** constitue un **levier économique** important et spécifique en matière d'emploi, mais aussi un élément important de la culture locale et des paysages auxquels sont attachés les habitants et les publics touristiques. Le maintien de la viticulture par le renouvellement des générations constitue ainsi un véritable enjeu.

Double quorum	Étaient présents au moment de la séance après-midi, sur la foi de la liste d'émargement : - COLLÈGE PUBLIC : 7 titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 7 titulaires + 1 suppléant votant Respect du double quorum
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Le représentant de la chambre d'agriculture (collège public), Yves JULLIEN, a déclaré un risque de conflit d'intérêt sur ce dossier.
Nombre de présents ayant voix délibérante	15
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	1 abstention exprimée + 1 abstention de fait (collège public) pour cause de risque de conflit d'intérêt
Nombre de votes favorables	13

Avis d'opportunité

AVIS D'OPPORTUNITÉ FAVORABLE avec la recommandation suivante :

- que les **résultats** de l'étude soient **partagés avec le comité de programmation** LEADER en Provence Verte Sainte-Baume.

Fédérer les entreprises et animer le réseau du cluster par un cycle d'actions communes	
Maître d'ouvrage :	Association Cluster Provence Rosé
Fiche-action :	1.1 – structurer les filières et micro-filières de territoire
Questions adressées	Réponses apportées
Combien d'adhérents compte le Cluster ?	Le cluster compte 30 entreprises adhérentes qui sont des très petites, petites et moyennes entreprises essentiellement issues du bassin brignolais. La dynamique d'adhésion demeure très bonne avec de nouvelles adhésions régulières au fil des mois. Le cluster ne regroupe que les entreprises connexes à la viticulture œuvrant autour du développement de la filière rosé de Provence : conseils agricoles, intrants et matériels agricoles, banques, assurance, société de service en architecture, vinification, marketing, design, packaging,... .
Quel rapport, quelle articulation , est-elle prévue entre ce dossier consacré à l'animation de la démarche cluster et l'autre dossier présenté consacré aux démarches de recherche/innovation ?	Il s'agit de deux thématiques différentes. L'animation de la démarche cluster est un enjeu à court et moyen terme en phase de lancement avec la nécessité de fédérer les réseau des entreprises et de développer parmi les salariés de ces structures une « culture Rosé » faisant de nos entreprises de véritables ambassadrices de la filière emblématique du territoire. En parallèle les efforts de recherche et innovation souhaités par le collectif « cluster » s'envisagent à plus long terme avec la nécessité de pouvoir explorer des pistes de recherche appliquée permettant la déclinaison sur le terrain des progrès de la recherche fondamentale. L'objectif sous-jacent à ces deux démarches demeure de trouver une réponse au défi suivant : comment les entreprises du cluster peuvent travailler ensemble pour maintenir le leadership du Rosé de Provence ?
Éléments portés au débat :	
L'animation du réseau d'entreprise est la vocation du cluster. Il serait intéressant de mieux comprendre le fonctionnement de ce réseau d'entreprise .	
La démarche cluster va-t-elle au-delà de la simple recherche de visibilité pour les entreprises partenaires ? même si le projet présente un volet communication important, l'essentiel de la démarche porte sur un cycle d'actions communes mensuelles ayant pour but de fédérer les entreprises par des visites de différents sites par les salariés de différentes entreprises et des cours d'œnologie collectifs permettant aux salariés de s'appropriier et de relayer la « culture rosé » auprès de leurs clients et autour d'eux.	
Il s'agit aussi pour les entreprises de mieux se structurer pour mieux se positionner sur le marché local des besoins en fournitures et services des entreprises viti-vinicoles. Il y a aussi l'objectif d'apporter de meilleurs services, plus pointus, aux professionnels, à travers des prestations coordonnées d'opérateurs qui se connaissent et peuvent donc ajuster leurs offres aux besoins spécifiques des vitiviniculteurs.	
Double quorum	Étaient présents au moment de la séance après-midi, sur la foi de la liste d'émargement : - COLLÈGE PUBLIC : 7 titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 7 titulaires + 1 suppléant votant Respect du double quorum
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun risque de conflit d'intérêt n'est décelé ni déclaré
Nombre de présents ayant voix délibérante	15
Nombre de votes défavorables	4
Nombre d'abstentions	3
Nombre de votes favorables	8
Avis d'opportunité	
AVIS D'OPPORTUNITÉ FAVORABLE avec la recommandation suivante :	
- que soit précisé le mode de fonctionnement du cluster.	

Recherche et innovation : optimiser et piloter le rendement des vignes en Provence, conservation du rosé et réduction du SO₂

Maître d'ouvrage : Association Cluster Provence Rosé

Fiche-action : 1.1 – structurer les filières et microfilières de territoire

Questions adressées

Réponses apportées

Pourquoi une telle **dissymétrie** entre les intervenants **stagiaires** et les **maîtres d'œuvre** ?

Il s'agit d'un choix méthodologique. En effet, une telle étude de recherche appliquée exige d'allier des campagnes de relevés de terrain, et l'exploitation de ces données par des équipes de recherche spécialisées. Ainsi, il a paru cohérent de décliner des missions de terrain confiées à des stagiaires dont la gratification fait l'objet d'un encadrement réglementaire, et un travail de coordination de la recherche et d'exploitation des résultats par un organisme de recherche spécialisé : l'IFV qui dispose des compétences spécifiques nécessaires.

Quelle **pertinence du portage** d'une telle démarche de recherche par le cluster ? Des établissements spécialisés comme l'INRA ne seraient-ils pas plus légitimes ?

La recherche dont il est ici question est une recherche appliquée. En effet, les travaux de recherche menés, notamment, par l'INRA aboutissent à des résultats généralement peu appropriable par les professionnels agricoles ou para-agricoles sur le terrain. Les résultats obtenus sont par ailleurs parfois inadaptés au contexte local. Le cluster s'est donné pour objectif de pouvoir travailler, d'une part, à la réalisation d'une synthèse des travaux de recherche menés par les instituts spécialisés, mais aussi et surtout à décliner ces travaux par des actions de terrain afin de permettre leur appropriation et leur adaptation aux besoins des professionnels.

Serait-il possible d'explicitier le **lien avec l'adaptation de la viticulture au changement climatique** ?

Dans le cadre des études portant sur le rendement de la vigne, un impact du changement climatique apparaît probable. Un travail sur l'identification des facteurs d'évolution du rendement permettrait d'identifier la part liée au changement climatique mais aussi d'en comprendre les ressorts pour mieux s'y adapter. Des recherches spécifiques sur cette question de l'adaptation seraient plutôt à mettre en perspectives à l'issue de la mission ; sous la forme par exemple d'un travail de thèse.

Éléments portés au débat :

Ce projet de recherche et innovation intéresse la filière rosé dans sa globalité à **l'échelle régionale voire au-delà**. Est-ce que compte-tenu du rayonnement de ce travail, un acteur d'envergure plus large ne serait pas plus pertinent ?

Ce type de démarche de recherche n'est **pas du ressort d'une association d'entreprises** comme le cluster Provence Rosé mais bien de la vocation d'autres organismes comme le centre du Rosé, l'IFV ou l'INRA.

Il s'agit ici d'un effort de **recherche « appliquée »**, qui vise à répondre à un besoin de recherche et d'innovation qui n'est pas satisfait par les organismes de recherche spécialisés, souvent positionnés sur une recherche beaucoup plus fondamentale peu valorisable par les professionnels.

Il ne semble pas que le cluster soit pleinement légitime pour mener de tels travaux avec les moyens dont il dispose.

Double quorum

Étaient présents au moment de la séance après-midi, sur la foi de la liste d'émargement :

- COLLÈGE PUBLIC : 7 titulaires
- COLLÈGE PRIVÉ : 7 titulaires + 1 suppléant votant

Respect du double quorum

Prévention du risque de conflit d'intérêt

Aucun risque de conflit d'intérêt n'est décelé ni déclaré

Nombre de présents ayant voix délibérante

15

Nombre de votes défavorables

9

Nombre d'abstentions

3

Nombre de votes favorables

3

Avis d'opportunité

AVIS D'OPPORTUNITÉ DÉFAVORABLE

Investissement matériel pour la création et l'animation d'un espace-test en Provence Verte

Maître d'ouvrage :	Association « Lycée Privé Provence Verte »
Fiche-action :	1.1 – Structurer les filières et micro-filières de territoire / 1.2 – investir dans les filières et microfilières de territoire
Questions adressées	Réponses apportées
[question adressée aux trois porteurs de projet LEAP, ADEAR, AgriBioVar] : compte-tenu des liens importants entre les opérations, pourquoi avoir déposé des dossiers différents plutôt qu'un dossier conjoint ?	Bien que liées entre elles, les différentes opérations sont menées par des acteurs et selon des calendriers légèrement différents. Ils ne relèvent par ailleurs pas des mêmes fiche-actions et feront donc l'objet de demandes d'aide différentes.
Quelles sont les cultures maraichères prévues sur le futur espace-test ?	L'objectif de l'espace-test est l'insertion professionnelle de futurs agriculteurs. Il s'agit donc de les installer sur des filières économiques viables qui sont déterminées par le consommateur. Ainsi, pour alimenter des structures de restauration collective, les choix de production seront différents de ceux, par exemple, des maraichers actuellement en activité sur le secteur et qui visent la vente directe sur les marchés domestiques. Mais les choix d'orientation dépendront aussi des jeunes. On recherchera ainsi des complémentarités entre « testés ».
Quels sont les partenariats prévus avec les agriculteurs locaux ?	Les professionnels locaux, déjà impliqués dans la vie du lycée au travers de la légumerie, seront aussi impliqués dans la vie de l'espace-test à travers une mission de tutorat.
Comment expliquer le coût élevé du matériel présenté ?	Le matériel présenté présente un coût élevé car il s'agit de matériel neuf. N'ont toutefois été présentés dans le dossier que des matériels spécifiques nécessaires à l'espace-test et dont le Lycée ne dispose pas déjà par ailleurs. En effet, certains matériels déjà présents sur le Lycée seront mutualisés avec l'espace-test.
Comment est envisagée la sélection des candidats pouvant investir ce futur espace-test ?	Un comité de pilotage associant de nombreux partenaires est déjà en place et sera mobilisé pour procéder au choix collégial des candidats retenus pour investir l'espace-test. Des critères comme l'orientation vers la restauration hors-domicile ou encore la formation initiale agricole (niveau bac-professionnel) seront importants. Des CV sont déjà parvenus au Lycée, des entretiens auront lieu. L'objectif est de sélectionner deux candidats dès cette fin d'année en maraîchage, ainsi qu'un futur candidat en élevage volailles dans la continuité.
Éléments portés au débat :	
Il s'agit d'un projet important pour faciliter l' installation de jeunes agriculteurs . Un projet d'investissement qui permettra d'observer des résultats concrets dans les années qui viennent.	
Double quorum	Étaient présents au moment de la séance après-midi, sur la foi de la liste d'émargement : - COLLÈGE PUBLIC : 7 titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 7 titulaires + 1 suppléant votant Respect du double quorum
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Deux personnes se déclarent en risque de conflit d'intérêt concernant cette opération : - Christian BRAYER, directeur du Lycée Privé Provence Verte - Jacques PAUL, Président du Lycée Privé Provence Verte
Nombre de présents ayant voix délibérante	15
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	2 abstentions de fait (1 collège public + 1 collège privé) pour cause de risques de conflits d'intérêt
Nombre de votes favorables	13
Avis d'opportunité	
AVIS D'OPPORTUNITÉ FAVORABLE	

Mise en place d'un atelier partagé, multiplication de jeunes plants en maraichage bio

Maître d'ouvrage : Association Lycée Privé Provence Verte

Fiche-action : 1.2 – investir dans les filières et micro-filières de territoire

Questions adressées

Réponses apportées

Les jeunes plants bio produits dans le cadre de cet atelier seront-ils réservés exclusivement au **Lycée** ? Seront-ils vendus aux **professionnels locaux** ? Seront-ils vendus aux **particuliers** ?

La création d'un atelier partagé pour la multiplication de jeunes-plants bio vise à répondre au besoin des professionnels du territoire. Une partie des plants sera produite et utilisée par le Lycée lui-même, mais l'essentiel des plants seront produits, dans l'enceinte du Lycée, avec l'appui des étudiants, par les maraichers eux-mêmes en tant que producteurs et tuteurs pédagogiques. Ainsi le terreau est acheté en gros avec le Lycée, et le matériel est mutualisé, mais chaque professionnel fait ses propres semis et repart avec ses propres plants à repiquer sur son exploitation. 4 maraichers locaux sont d'ores et déjà intéressés. Les futurs « testés » pourront également prendre appui sur ce nouvel équipement.

Éléments portés au débat :

Il s'agit d'un projet important pour développer la **filière maraichère**. Un projet d'investissement qui vise une amélioration de la performance économique des exploitations maraichères locales avec à la clé la pérennisation de ces structures et le développement de cette filière.

Double quorum

Étaient présents au moment de la séance après-midi, sur la foi de la liste d'émargement :

- COLLÈGE PUBLIC : 7 titulaires
- COLLÈGE PRIVÉ : 7 titulaires + 1 suppléant votant

Respect du double quorum

Prévention du risque de conflit d'intérêt

Deux personnes se déclarent en risque de conflit d'intérêt concernant cette opération :

- Christian BRAYER, directeur du Lycée Privé Provence Verte
- Jacques PAUL, Président du Lycée Privé Provence Verte

Nombre de présents ayant voix délibérante

15

Nombre de votes défavorables

0

Nombre d'abstentions

2 abstentions de fait (1 collège public + 1 collège privé) pour cause de risques de conflits d'intérêt

Nombre de votes favorables

13

Avis d'opportunité

AVIS D'OPPORTUNITÉ FAVORABLE

Lancement de lieux-test agricoles en lien avec la restauration collective à Saint-Maximin

Maître d'ouvrage :	Association ADEAR du Var
Fiche-action :	1.1 – structurer les filières et microfilières de territoire
Questions adressées	Réponses apportées
Combien de jeunes seront accueilli en test ?	3 testés sont attendus dès 2017 dont 2 sur les filières maraichères et 1 sur la filière volailles.
Quel sera leur statut en test ?	Ils disposeront d'un statut spécifique intitulé Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) qui leur permet de maintenir leur droits sociaux tout en leur permettant d'exercer une activité hébergée par une coopérative d'activité et d'emploi (couveuse d'activité agricole).
Combien de temps pourra durer leur période de test ?	La période de test s'étend sur une durée d'un an renouvelable deux fois soit trois ans au total. L'objectif demeure toutefois de s'adapter aux besoins spécifiques de chaque futur installé. Si un porteur de projet est prêt à s'installer dès l'issue de la première année, tout sera mis en œuvre pour qu'il puisse mener son projet. Si au contraire, un porteur de projet renonce à son projet au cours de la période de test, il peut également quitter l'espace-test pour se rediriger vers un autre projet. Si plusieurs années d'hébergement sont nécessaires à un porteur de projet pour aboutir dans la stabilisation de ses conditions de productions ou de ses débouchés, il pourra rester en test jusqu'à 3 ans.
Quelle est la différence vis-à-vis d'une CUMA ?	On pourrait faire le parallèle avec une CUMA dans le sens où il y a bien mutualisation de matériel. Toutefois, un espace-test agricole présente une dimension pédagogique forte avec le déploiement d'un véritable accompagnement à la gestion d'entreprise, mais aussi un accompagnement technique spécifique qui vise à consolider les compétences des futurs professionnels en conditions réelles d'exercice.
Quelle est la complexité d'un tel montage d'hébergement juridique des professionnels en test ?	L'hébergement juridique par une couveuse constitue une prestation spécifique mise en œuvre par une structure spécialisée : PETRA-PATRIMONIA. Elle requiert en effet des structures et des compétences spécialisées dont l'ADEAR ne dispose pas.
Quelle est la neutralité du LEAP par rapport à l'accompagnement des futurs testés ?	Le Lycée Privé Provence Verte est un établissement privé sous contrat avec le ministère de l'agriculture. 5 missions lui sont confiées parmi lesquelles, au-delà de ses missions pédagogiques, des missions de participation au développement territorial et d'insertion professionnelle des étudiants. Du fait de sa situation particulière à la charnière entre l'enseignement et le développement, il est au carrefour des agricultures locales. Son rôle réside ainsi surtout dans la coordination des acteurs en offrant un espace de travail en commun.
Pourquoi ne permettre que de l'agriculture biologique ?	Il s'agit d'un choix collectif qui s'impose à l'ensemble de l'équipement. Dès lors que l'on souhaite mener une activité en agriculture biologique, il n'est pas possible de mener conjointement une activité conventionnelle sur le même site. Par ailleurs cela permettra la mutualisation de moyens et de savoir-faire entre les futurs testés.
Une charte est-elle prévue afin de définir les rôles de chacun ?	Une convention régit déjà les interventions des différents partenaires (LEAP, ADEAR, CCSBMA) dans la mise en place de l'espace-test permanent de Bonneval. Une autre convention spécifique sera passée entre l'ADEAR et le LEAP afin de coordonner les vocations pédagogiques et d'expérimentation du lieu-test.

<p>Comment ont été évalués les moyens d'encadrement en termes de personnels d'accompagnement et de tuteurs bénévoles ?</p>	<p>Les moyens ont été évalués en prenant appui sur l'expérience acquise par l'ADEAR qui gère déjà plusieurs lieux tests dans le Var. L'accompagnement de l'ADEAR se situe en fil rouge pour épauler le testé dans son parcours vers l'installation. Des accompagnements plus spécifiques (techniques, économiques) pourront être mobilisés en fonction des besoins auprès de structures partenaires comme AgriBioVar par exemple. Enfin des agriculteurs locaux interviendront en tant que tuteurs. Il convient toutefois de garder à l'esprit que l'objectif du lieu-test est de se rapprocher au maximum des conditions réelles d'exercice du futur professionnel. L'accompagnement fourni constitue donc une sécurité mais doit viser l'autonomie du porteur de projet.</p>
<p>Quel est le taux de « réussite » à l'issue de la période test ?</p>	<p>Les taux de réussite observés au niveau national s'échelonnent entre 60 et 80% selon les espaces-tests.</p>

Éléments portés au débat :

Un projet important pour l'**installation de futurs agriculteurs**, notamment pour des jeunes qui ne sont pas issus du monde agricole et qui se dirigent vers des métiers très polyvalents.

<p>Double quorum</p>	<p>Étaient présents au moment de la séance après-midi, sur la foi de la liste d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 7 titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 7 titulaires + 1 suppléant votant <p style="text-align: center;">Respect du double quorum</p>
<p>Prévention du risque de conflit d'intérêt</p>	<p>Deux personnes se déclarent en risque de conflit d'intérêt concernant cette opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Christian BRAYER, directeur du Lycée Privé Provence Verte - Jacques PAUL, Président du Lycée Privé Provence Verte
<p>Nombre de présents ayant voix délibérante</p>	<p>15</p>
<p>Nombre de votes défavorables</p>	<p>0</p>
<p>Nombre d'abstentions</p>	<p>2 abstentions de fait (1 collège public + 1 collège privé) pour cause de risques de conflits d'intérêt</p>
<p>Nombre de votes favorables</p>	<p>13</p>
<p>Avis d'opportunité</p>	
<p>AVIS D'OPPORTUNITÉ FAVORABLE</p>	

Animation de filières bio et locales en Provence Verte et Sainte-Baume : restauration hors domicile et filière volaille

Maître d'ouvrage :	Association AGRIBIOVAR
Fiche-action :	1.1 – structurer les filières et micro-filières de territoire
Questions adressées	Réponses apportées
Quelles sont les perspectives de création d'emploi à l'issue du projet ?	L'association AgriBioVar compte 3 chargés de mission. Des interventions de chacun de ces agents sont prévues dans le cadre de l'animation de ce projet à hauteur de 0,5 ETP (cumulé). A l'issue de l'opération, le fonctionnement d'une future plate-forme RHD pourrait engendrer la création de 1,5 ETP répartis entre des missions de gestion commerciale et des missions logistiques.
Serait-il possible de préciser les postes de dépense prévus ?	Le projet comprend trois volets distincts : - un volet d'animation ciblé sur les filières de Restauration Hors Domicile qui comprendra essentiellement l'intervention du chargé de mission spécialisé d'Agribiovar (frais salariaux) avec les appuis en prestation externe : d'un formateur spécialisé, du LEAP pour le fonctionnement de la plate-forme. L'acquisition du logiciel panier-local permettra la gestion des commandes. - un volet d'animation ciblé sur la filière volailles qui comprendra l'intervention de la chargée de mission spécialisée d'agribiovar ainsi que l'intervention d'un formateur extérieur. - un volet de communication en appui, réalisé en interne par la chargée de communication de l'association, afin notamment de travailler sur l'axe de sensibilisation des convives qui constitue un volet important de la démarche d'animation de la filière RHD
Quel est le rôle de la communication dans le projet proposé ?	L'appui en communication permettra notamment d'élaborer les supports de communication nécessaires à la bonne appropriation par les convives des questions d'alimentation. En effet, derrière l'introduction de produits locaux dans les assiettes se situe aussi un enjeu de sensibilisation aux questions d'alimentation au sens large : qualités nutritionnelles, importance de l'acte de cuisiner, saisonnalité des produits etc... .
Quels débouchés vers la distribution ?	La grande distribution ne se dessine pas comme l'un des débouchés principaux visés par cette démarche du fait de la complexité de fonctionnement de ce type de marchés et de la difficulté de préserver les intérêts des producteurs vis-à-vis de ce type d'acheteur. L'objectif est bien ici de pouvoir conforter le revenu des agriculteurs locaux tout en améliorant l'accès des consommateurs locaux à des produits sains et de proximité. Dans un contexte où près de 95% des produits servis dans les cantines ne proviennent pas du département, et où les prix observés au consommateur sont parfois 2 à 3 fois supérieurs à ceux payés par les distributeurs aux producteurs, une meilleure organisation collective des producteurs pour accéder directement aux marchés locaux semble de nature à atteindre ces objectifs.

Éléments portés au débat :

Un projet cohérent avec les précédents pour le **développement du pôle agricole** en émergence sur le bassin maximinois.

Double quorum	Étaient présents au moment de la séance après-midi, sur la foi de la liste d'émargement : - COLLÈGE PUBLIC : 7 titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 7 titulaires + 1 suppléant votant <b style="color: green;">Respect du double quorum
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Deux personnes se déclarent en risque de conflit d'intérêt concernant cette opération : - Christian BRAYER, directeur du Lycée Privé Provence Verte - Jacques PAUL, Président du Lycée Privé Provence Verte
Nombre de présents ayant voix délibérante	15
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	1 abstention exprimée + 2 abstentions de fait (1 collège public + 1 collège privé) pour cause de risques de conflits d'intérêt
Nombre de votes favorables	12

Avis d'opportunité

AVIS D'OPPORTUNITÉ FAVORABLE

Les assises de l'agriculture en Provence Verte jeudi 1^{er} décembre 2016 au lycée agricole Provence Verte à Saint-Maximin

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Sainte-Baume Mont-Aurélien

Fiche-action : 1.1 – structurer les filières et micro-filières de territoire

Questions adressées	Réponses apportées
Pourquoi le portage de ce projet est-il assuré par la communauté de commune et non par la chambre d'agriculture ou le Département ?	Si l'initiative vient de la Chambre d'Agriculture qui sera un partenaire important pour son organisation, ce projet a été inscrit dans le projet agricole triennal signé entre la communauté de communes et la chambre d'agriculture au mois d'avril 2016. Un important effort est réalisé par la CCSBMA sur la question agricole. Enfin la volonté d'ouverture de ce rendez-vous sur le territoire et au-delà du monde agricole postulait en faveur d'un portage par la collectivité.
Comment expliquer l'ampleur des coûts présentés compte-tenu de la courte durée de la manifestation ?	Cette manifestation événementielle se déroulera sur une journée et impliquera de nombreux acteurs. Elle sera toutefois l'occasion de diffuser des outils qui procureront des effets en termes de sensibilisation au-delà de la manifestation elle-même. Par ailleurs, un effort de mutualisation réalisé avec le Lycée Privé Provence Verte a permis de rationaliser les coûts.
Des actes sont-ils prévus à l'issue de la manifestation ?	Oui, le contenu des échanges sera retracé et restitué.

Éléments portés au débat :

Double quorum	Étaient présents au moment de la séance après-midi, sur la foi de la liste d'émargement : - COLLÈGE PUBLIC : 7 titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 7 titulaires + 1 suppléant votant Respect du double quorum
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Trois personnes se déclarent en risque de conflit d'intérêt concernant cette opération : - Christian BRAYER, directeur du Lycée Privé Provence Verte - Jacques PAUL, Président du Lycée Privé Provence Verte - Franck PERO, Maire de Bras et élu au Bureau de la CCSBMA
Nombre de présents ayant voix délibérante	15
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	1 abstention exprimée + 3 abstentions de fait (2 collège public + 1 collège privé) pour cause de risques de conflits d'intérêt
Nombre de votes favorables	11

Avis d'opportunité

AVIS D'OPPORTUNITÉ FAVORABLE

Un débat est soulevé à l'issue des délibérations pour rappeler que, si l'abondance des **projets en faveur du monde agricole** va dans le sens du développement de ces filières et donc de l'intérêt du territoire, les élus locaux, parmi lesquels on a longtemps compté de nombreux agriculteurs, ont une part de responsabilité dans cette évolution, notamment lorsqu'ils ont voté l'ouverture à l'urbanisation des terres agricoles de leurs communes.

La réaction actuelle témoigne d'une **prise de conscience des nouveaux élus** vis-à-vis de ces questions.

2.2. Pour sélection et programmation

Aucun projet n'était présenté pour sélection et programmation.

3. Avancement financier du programme

Au stade de l'avis d'opportunité, les décisions prises n'ont aucune incidence sur la maquette financière qui demeure donc inchangée.

Sous-mesure / Fiche Actions	Part FEADER / DPT		TOTAL PROGRAMME	TOTAL PAYE	TAUX DE PAIEMENT	2016			
	%	montant				CP1	CP2	CP3	CP4
Sous-mesure 19.2 : Plan de développement									
1.1 - Structuration des filières de territoire	60,00%	320 000,00	0,00 €		0,00%				
1.2 - investissements dans les filières de territoire	60,00%	300 000,00	0,00 €		0,00%				
2.1 - Patrimoines et identité	60,00%	280 000,00	0,00 €		0,00%				
2.2 - Lien-social	60,00%	175 000,00	0,00 €		0,00%				
3.0 - Projets-pilotes	60,00%	155 000,00	0,00 €		0,00%				
Sous total 19.2	60,00%	1 230 000,00	0,00 €		0,00%				
19.3 : Actions de Coopération									
Fiche sous-mesure 19.3	60,00%	329 400,00	0,00 €		0,00%				
19.4 : Fonctionnement du GAL									
Fiche sous-mesure 19.4	60,00%	496 208,80	0,00 €		0,00%				
TOTAL GENERAL	47,82%	2 055 608,80	0,00 €		0,00%				

4. Date du prochain comité de programmation

Contrairement au calendrier prévisionnel affiché dans les appels à propositions 2016, la prochaine réunion du comité de programmation se tiendra le

lundi 5 décembre 2016.

(horaire et lieu à définir)

Bernard VAILLOT remercie l'ensemble des participants pour leur présence assidue et leur participation active malgré la chaleur et la durée de cette première rencontre. Il se réjouit de l'ambiance de travail et d'échange qui a marqué cette journée et qui pose une bonne base pour le lancement du programme.

MERCI à TOUTES et à TOUS pour votre PARTICIPATION !



A bientôt dans LEADER en PROVENCE VERTE et SAINTE-BAUME !